

19/11/2013



CPLN: un postulat inutile et dangereux

Au cours de ces dernières années le CPLN se sera vu amputer de plusieurs prestations: apprentissages à plein-temps et formations de techniciens transférés au Locle, absorption des filières supérieures de degré tertiaire par un organisme suprarégional (ESNE-Ecole supérieure du canton de Neuchâtel), reprise de sa section de formation des adultes par une nouvelle entité dirigée par le Cifom (CEFNA-Centre de formation neuchâtelois d'adultes), abandon de classes de maturité professionnelle au profit du Lycée Jean Piaget...

Malgré l'opacité des finalités de ce démantèlement progressif, celui-ci s'est déroulé dans l'indifférence des députés trop absorbés par les «affaires» ayant caractérisé le déroulement de la précédente législature.

En préconisant l'implantation du CPLN sur le site du futur quartier Le Corbusier, le postulat inopportun des Vert'libéraux n'apporte aucune contribution pertinente à une réflexion sur le devenir de la formation professionnelle au niveau cantonal dans la mesure où il ne prend en compte que des considérations touchant des infrastructures immobilières; il s'avère d'autant plus inutile que la libération des surfaces occupées par le CPLN n'a jamais constitué une condition à l'implantation de l'antenne de l'EPFL à Neuchâtel.

De surcroît, ce postulat est dangereux car il ouvre une nouvelle source de confrontations entre le Haut et le Bas du canton au risque de générer des tensions néfastes déjà expérimentées dans le dossier chaotique des structures hospitalières. Il plonge également dans la perplexité les enseignants du CPLN dont le degré de créativité risque de pâtir du manque de clarification des perspectives qui leur sont réservées.

Dans ce contexte, le Conseil d'Etat ne pourra pas se contenter d'inviter le Grand Conseil à refuser ce postulat inutile et dangereux. Il devient impératif que soient redéfinies des lignes de force en matière de formation professionnelle.

Des options stratégiques doivent être fixées fondées sur des implantations de pôles de formations spécifiques et complémentaires: par exemple, la technique au Locle, les arts appliqués et la santé à La Chaux-de-Fonds, les métiers verts à Cernier, la réinsertion professionnelle à Couvet, les métiers du bâtiment à Colombier, le commerce et l'artisanat à Neuchâtel.

Sur ce canevas, on pourra redéfinir les structures organisationnelles propres à assurer une gestion rationnelle, rendant possible l'exploration de nouvelles formes de partenariat avec les milieux professionnels afin de développer et fortifier des filières fondées sur l'alternance entre pratique et apports théoriques.

Dans un système de formation professionnelle en mutation permanente au vu de l'évolution des besoins des milieux économiques, il ne suffit plus de simplement transférer des filières d'un établissement à un autre ni de faire l'inventaire de surfaces constructibles... dans le Haut et dans le Bas!

JEAN-PIERRE GINDROZ,
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CPLN DE 1974 À 2001

LA LETTRE D'UN LECTEUR